



Eléments de bilan sur les activités de la police municipale en 2017



La police municipale a constaté en 2017, 1448 faits, contre 1227 en 2016. Ces faits ont conduit à 627 (563 en 2016) verbalisations : le code de la route représente donc plus de 40% de son activité.

Infractions sur stationnement = 473 faits dont 408 verbalisations et 40 mises en fourrière (contre 353 faits en 2016, 451 en 2015).

Sur ces 408 verbalisations,

- 204 concernent des stationnements interdits sur les trottoirs ou les passages piétons (153 en 2016)
- 37 concernent des stationnements sur des emplacements de transports de fonds (20)
- 43 (33) concernent du stationnement unilatéral non observé
- 30 (24) concernent du stationnement abusif plus de 7 jours
- 16 (17) stationnements entre le bord de la chaussée et une ligne continue
- 8 (10) concernent du stationnement sur des emplacements handicapés

Infractions générales au code de la route = 488 faits en 2017 (contre 335 faits en 2016, 355 en 2015) dont 411 verbalisées.

- 219 (140) verbalisations concernent des infractions de circulation dont 20 (25) pour circulation sur la voie du Teor, et 53 (49) pour non marquage du stop ou non observation des feux tricolores, 15(8) pour vitesse excessive, 26(13) pour circulation en sens interdit
- 192(130) infractions liées aux règles administratives dont 165 pour défaut assurance
- 15 (9) pour des mises en fourrière
- 2 (3) concernent des conduites sous l'emprise de l'alcool

Les troubles à l'ordre public = 180 faits (contre 167 en 2016, et 218 en 2015).

- 36(39) faits pour consommation d'alcool sur la voie publique dont 9 avec verbalisation
- 36(35) faits pour tapage ou différends de voisinage
- 15(14) infractions à la législation sur les stupéfiants
- 37(35) infractions pour dépôts d'immondices

152 autres interventions (180 en 2016 et 173 en 2015) parmi lesquelles :

- 14 (17) sur la voirie
- 37 mains courantes internes
- 6 (10) pour objets trouvés
- 10 (8) sur l'occupation du domaine public
- 7 pour cérémonies officielles

Et de nombreuses interventions pour recherches ou disparitions, divagations d'animaux et décès.

111 faits concernant les atteintes aux biens (contre 144 en 2016 et 144 en 2015) :

- 25 (23) pour dégradations
- 25 pour vols
- 15 (26) suite à dépôt de plainte
- 8 (11) pour intrusion
- 8 (3) pour incendies de véhicule

Et différentes opérations, vol à l'étalage, accidents matériels sur la voie publique....

44 faits pour atteinte aux personnes (contre 48 en 2016, et 52 en 2015) dont :

- 10 (12) pour agressions
- 3 (5) pour accidents de la route
- 3 (5) pour dépôt de plaintes
- 5 pour outrages

Sur l'ensemble de la ville, ces faits ne sont pas concentrés dans un secteur particulier.

Pour les **misés en fourrière**, 26 (20) l'ont été à l'initiative de la police municipale. Pour l'essentiel 21 (15) pour stationnement abusif plus de 7 jours.

Les demandes de mises en fourrière par la police nationale à la police municipale se montent à 29 (19).

A noter que sur les 174 (119) véhicules relevés en stationnement abusif, 42 (38) courriers ont été envoyés.

L'opération tranquillité vacances pour surveillance en cas d'absence, rencontre un succès croissant avec 85 (82) demandes débouchant sur 832 passages de la police. Même si cette opération fonctionne toute l'année, plus de 80% des passages ont lieu de juin à septembre.